

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 56 (1948)
Heft: 2

Artikel: La Commune d'Orbe et les chemins de fer
Autor: Miéville, M. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-43656>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Commune d'Orbe et les chemins de fer

Le bruit court encore de nos jours que la population d'Orbe, au début des chemins de fer, ne désirait pas voir s'installer une voie ferrée sur son territoire, craignant les inconvénients ou une emprise trop forte dans le vignoble ; que les autorités auraient même refusé toute subvention.

Il est facile de réfuter ces allégations en se basant sur les procès-verbaux de l'époque, de la Municipalité et du Conseil communal.

Avec l'aide des renseignements puisés dans le *Dictionnaire historique du Canton de Vaud* de Eugène Mottaz, tome I, pages 407 à 409, les faits se sont déroulés de la manière suivante :

Ligne d'Yverdon à Morges et Lausanne

Si les autorités fédérales, dès 1849, se préoccupèrent de la question des chemins de fer, ce n'est que dans sa séance du 25 juin 1850 que la Municipalité prit connaissance d'une lettre, du 22 juin, du préfet du district d'Orbe, annonçant que M. Swinburne, ingénieur anglais, aide de M. Stephenson, désigné par le Conseil fédéral pour s'occuper des études d'un réseau de chemin de fer en Suisse, vient d'arriver à Berne ; qu'il s'occupera pour commencer de la ligne de l'ouest à l'est en commençant par Genève. Le préfet termine en donnant pour direction à la Municipalité de fournir à ces ingénieurs les renseignements qu'ils pourraient demander et de leur prêter aide et appui en cas de besoin.

La Municipalité se conformera à ces prescriptions.

Le 7 octobre 1851, la Municipalité prend connaissance du rapport de M. John Coindet, au Département des travaux publics de la Confédération suisse, sur l'influence probable des chemins de fer dans la Suisse romane, sur l'industrie, l'agriculture et les petits métiers.

Ce rapport, placé à la Secrétairerie, a pu être consulté pendant dix jours par le public.

Le 16 juillet 1852, la Municipalité s'occupe de l'importante question des chemins de fer, dont l'établissement va commencer, et cela en vue d'obtenir une modification du tracé Fraisse, dans le sens du projet des ingénieurs Stephenson et Swinburne, c'est-à-dire pour que la voie ferrée, devant relier Morges à Yverdon, passe par Orbe. Le tracé Fraisse suit la rive droite de l'Orbe, après avoir percé le Mormont. Le tracé Stephenson, au contraire, évite le Mormont et suit la rive gauche de l'Orbe en passant par les Granges.

Vu l'importance, pour la ville d'Orbe et les localités voisines, de ce second projet (Stephenson), la Municipalité s'en préoccupe vivement et décide de faire immédiatement les démarches les plus actives pour arriver à son exécution.

Tout d'abord elle adopte trois pétitions : l'une adressée directement au Conseil d'Etat, l'autre à M. Sulzberger, ingénieur, chef de l'entreprise et la troisième au Conseil d'Etat au nom des municipalités de vingt-deux communes voisines.

La loi fédérale du 28 juillet 1852, sur les chemins de fer, prévoit à son article premier que le droit d'établir des chemins de fer sur le territoire de la Confédération et de les exploiter demeure dans la compétence des cantons et peut être concédé à l'industrie privée; sous la seule réserve de l'approbation des concessions.

Dès ce moment la question des chemins de fer est sérieusement discutée dans le canton de Vaud. Le 8 juin 1852, le Grand Conseil accordait à M. Sulzberger la concession de la ligne Morges-Yverdon avec un embranchement sur Lausanne. Cette concession passa en définitive à la Société anonyme de l'Ouest des chemins de fer suisses (O.-S.).

Le 26 août 1852 la Municipalité continuant de se préoccuper du prochain établissement d'un chemin de fer dans la plaine de l'Orbe, décide de nommer une commission chargée de s'en occuper activement. Cette commission est composée de MM. Kuntz, syndic, Berguer, municipal, de Thienne, président du Conseil communal, Bontems, colonel, Constançon-Odin, Verly, receveur, Roessinger, Louis; secrétaire, Pierre-Louis Fontannaz.

Cette commission se met immédiatement au travail.

Le 6 octobre 1852, dans une séance extraordinaire, la Municipalité s'occupe de la question du chemin de fer à établir dans la plaine de l'Orbe. Il s'agit aujourd'hui d'un projet de tracé de Jougne à Orbe, projet dont il lui est donné connaissance par un membre de la commission. L'étude de ce tracé est vivement demandée par Yverdon. Après discussion la Municipalité décide d'adresser une pétition au Conseil d'Etat pour lui demander qu'il soit procédé, au plus tôt, à l'étude de cette ligne Jougne-Orbe, et charge la commission de s'occuper immédiatement de cette affaire ; elle est invitée à se rendre à Yverdon pour en conférer avec l'autorité municipale de ce lieu. Elle référera sur le tout à la Municipalité.

Le 24 octobre 1852, la Municipalité s'occupe du tracé de la ligne devant relier Morges à Yverdon ; toujours en vue d'arriver à ce que cette voie ferrée passe sur la rive gauche de l'Orbe.

Les propositions de la commission, présidée par M. Kuntz, syndic, sont adoptées.

1° Il sera adressé une lettre au comité dirigeant les travaux de cette ligne, lettre qui assure la compagnie, chargée de l'entreprise, que la Municipalité fera emploi de tous les moyens en son pouvoir pour lui faciliter sa tâche, soit en prenant un certain nombre d'actions, soit en faisant des sacrifices sur les prix des terrains nécessaires à l'exécution de ce projet, sur le parcours du territoire d'Orbe.

2° Décide encore d'appeler un ingénieur pour étudier superficiellement la rive gauche de l'Orbe et charge M. le syndic de voir si l'ingénieur Laurent, de Chavornay, voudrait se charger de ce travail.

Il est temps de rappeler qu'au début des chemins de fer les concessions accordées n'avaient entraîné aucun sacrifice pécuniaire du canton. Pour la ligne Lausanne-Massongex, au contraire (le tronçon Lausanne-Villeneuve fut inauguré en 1861), l'Etat fournit des bois et une somme de 2 125 000 francs représentant les terrains qu'il devait mettre à disposition de la Compagnie.

* * *

Le 30 octobre 1852 M. Kuntz, syndic, au nom de la commission donne quelques détails touchant cette importante question du chemin de fer que l'on peut encore espérer voir résolue d'une

manière favorable à notre localité ; c'est-à-dire voir passer la ligne ferrée sur la rive gauche de l'Orbe. Le comité dirigeant laisse l'espérance ; mais cependant tout est éventuel.

La Municipalité décide que les trente actions du fonds capital, destiné à la construction du chemin de fer de Morges-Lausanne à Yverdon, offertes par M. Constançon, d'Yverdon et souscrites par M. Kuntz, syndic, sous toutes réserves, seront laissées aux concitoyens qui les demandent et de ne pas souscrire au nom de la Commune.

Ces actions, très demandées, se placent avec une grande facilité.

Le 7 décembre 1852 M. Delure, vice-président de la Municipalité, donne lecture d'une lettre du préfet d'Orbe, datée du 2 courant, annonçant que la Compagnie de l'Ouest, concessionnaire du chemin de fer d'Yverdon-Morges-Lausanne est autorisée à faire les travaux d'étude de cette ligne et, de la part du Conseil d'Etat, invite les municipalités à mettre à la disposition des ingénieurs anglais Horne et Phips, tous les documents dont ils pourraient avoir besoin, plus, à leur accorder aide et protection.

Le 22 février 1853, M. Kuntz, syndic, dépose les pièces suivantes qu'il a reçues de la Chancellerie :

1° Un mémoire du Conseil d'Etat dressé par la Compagnie de l'Ouest des chemins de fer.

2° Un projet de convention de la dite compagnie.

3° Un plan des chemins de fer entre Lausanne, Morges, la Venoge et de Lausanne à Vevey.

Il donne ensuite communication des pièces ci-après, reçues d'un Comité central, institué à Payerne, en vue de s'occuper de l'importante question des Chemins de fer :

1° Le procès-verbal d'une assemblée tenue à Payerne, sur convocation de ce comité, et où assistaient les délégués des municipalités des districts d'Avenches, d'Estavayer, de Morat, de Payerne et d'Yverdon.

2° Une pétition adoptée dans cette assemblée et exprimant au Conseil d'Etat divers vœux touchant l'établissement des chemins de fer dans le Canton.

Le procès-verbal se termine par une invitation aux municipalités, chefs-lieux de districts, à prendre l'initiative et à se concerter avec les commissions pour former des comités de districts qui se mettront en rapport avec le comité général, et chercheront à obtenir un grand nombre d'adhésions à la dite pétition.

Ensuite M. le syndic donne lecture d'une lettre, du 20 courant, d'un comité provisoire formé à Orbe, dans le même but que celui de Payerne, convoquant la Municipalité pour le 24 dit à l'Hôtel de Ville, afin de constituer un comité définitif.

La Municipalité charge MM. Kuntz et Berguer de la représenter et de prendre part à la discussion sans perdre de vue les intérêts de la Commune.

* * *

Mais les événements se précipitent. Les autorités de la ville d'Orbe vont être fixées sur la solution adoptée pour le tracé de la ligne d'Yverdon à Morges et Lausanne par la lettre suivante, en date du 4 mars 1853, du président du Conseil d'administration de la Compagnie Ouest-Suisse au syndic de la ville d'Orbe.

Le Conseil d'administration a appris avec un vif chagrin l'accident dont l'un de vos ressortissants a été victime, dans le Mormont, et désirant contribuer à soulager la misère de la famille que cet infortuné a laissée, il vous prie, M. le syndic, de bien vouloir disposer en faveur de cette famille des cent francs que nous vous remettons sous ce pli, en billet de banque.

Nous saisissons cette occasion pour vous témoigner nos regrets de n'avoir pas pu répondre, dans le temps, d'une manière satisfaisante à la demande qui nous a été faite de rapprocher de la ville d'Orbe la ligne du chemin de fer d'Yverdon à Morges et Lausanne.

Les études faites par les ingénieurs nous ont convaincu de la nécessité de suivre le tracé adopté par eux.

* * *

Cette fois c'est définitif, tout espoir est perdu de voir la ligne Yverdon-Morges et Lausanne passer par Orbe.

Les travaux ont commencé en 1853, le tronçon Yverdon-Bussigny a été livré à la circulation le 7 mai 1855.

Ligne de Jougne

Les chemins de fer français se rapprochant de la frontière suisse, le Grand Conseil votait en 1854 la ligne de Jougne à Massongex, dont la concession fut accordée en 1856 à la Compagnie de l'Ouest. Au début il s'agissait de savoir où se ferait la jonction de la ligne de Jougne avec la ligne Yverdon-Morges et Lausanne.

Le 27 décembre 1853 M. Kuntz, syndic, appelle l'attention de la Municipalité sur l'importance du passage par Orbe de la ligne principale du chemin de fer dès Jougne et la jonction de cette ligne au chemin de l'ouest, à Chavornay.

Il est entré en conférence avec M. Froyez, ingénieur, de Paris, chargé des travaux d'étude relatifs à la prolongation du chemin de fer de Jougne sur le canton de Vaud. Celui-ci reconnut d'emblée l'importance de la ligne par Orbe. Il offrit de suite de faire un travail sur ce sujet que M. le syndic s'empressa d'accepter.

Par lettres des 15 et 22 courant, M. Froyez dit avoir tous les éléments pour établir un projet complet, que le coût serait de 1000 à 1200 francs et pense que l'Etat prendrait la plus grande partie à sa charge. Vu cet exposé la Municipalité décide d'écrire à l'Etat.

Le 3 janvier 1854, M. le préfet annonce dans sa lettre du 2 courant que le Conseil d'Etat, sur la demande de la Municipalité du 27 écoulé, a décidé de faire étudier, aux frais de l'Etat, la ligne dès Jougne, pour relier Orbe, par Chavornay, à la ligne de l'Ouest.

Comme il n'est pas indiqué clairement si c'est l'Etat ou la Commune qui doit prendre l'initiative auprès de l'ingénieur Froyez, la Municipalité décide de demander des explications au Département militaire.

Le 24 janvier 1854, par lettre du 18 courant, M. le Préfet annonce que le Département militaire l'a chargé de répondre : que cette affaire ayant été renvoyée à la commission des travaux publics pour le nécessaire, c'est par conséquent l'Etat qui fera faire les études et qui donnera les directions à l'ingénieur désigné à cet effet.

Cette réponse sera communiquée à M. Froyez, ingénieur, qui s'entendra directement avec l'Etat.

Le 22 septembre 1855, la Municipalité décide de se réunir le 27, pour discuter de la grande question du chemin de fer de Jougne et de sa jonction avec celui de l'Ouest-Suisse et d'appeler à cette réunion un grand nombre de citoyens.

Le 27 septembre 1855, comme prévu le 22, une discussion générale est ouverte dans laquelle diverses idées sont émises. Pour atteindre le but que l'on se propose, et en vue d'une action plus prompte et plus efficace, l'assemblée émet le vœu qu'un comité soit nommé par la Municipalité.

Le 29 septembre 1855, les membres du comité sont nommés, ce sont : MM. Kuntz, syndic, Turtaz, municipal, Dufour à Montcherand, Bontems, colonel et Berguer à Orbe.

Le 4 mars 1856, M. le syndic annonce que le comité de cinq membres s'est réuni hier. D'après de récentes nouvelles venues de France, l'objet qui nous occupe paraîtrait s'acheminer vers une solution favorable en ce qui nous concerne.

Dans le comité M. Turtaz, municipal, empêché par ses obligations est remplacé par M. Oguey, municipal. Le nombre des membres étant porté de cinq à neuf, sont nommés : MM. Cottier, Auguste, Golaz, Adolphe, juge de paix, Chamot, conservateur des charges immobilières et Boessinger, meunier.

Le 18 mars 1856, le comité réuni hier laisse de plus en plus espérer une solution favorable à notre localité.

Comme cette voie ferrée entraînera pour l'Etat des frais considérables, il est vraisemblable et presque certain que les communes situées sur le parcours seront appelées à faire des sacrifices.

La Municipalité décide de soumettre au Conseil communal, dans sa séance de jeudi prochain, un préavis concluant à une décision, portant que la Commune fera des sacrifices en vue du résultat désiré et contribuera ainsi dans les limites de sa force aux dépenses à faire.

Le 20 mars 1856, M. le syndic communique à la Municipalité les pièces suivantes :

a) Un arrêté du Conseil d'Etat, du 18 courant, convoquant pour le lundi 31 dit, le Grand Conseil, à l'effet de se prononcer sur une convention conclue avec la Compagnie de l'Ouest, pour la construction d'une voie ferrée de Jougne à Massongex.

b) Une lettre d'aujourd'hui de M. le préfet annonçant que le Conseil d'Etat a vu avec plaisir tout l'intérêt que la Municipalité prend à l'établissement de la voie ferrée dont il s'agit et que, sans pouvoir préciser le point de jonction avec la ligne de l'Ouest-Suisse, le Conseil espère que cette jonction se fera de manière à satisfaire la ville d'Orbe.

c) Une circulaire d'aujourd'hui de M. le préfet, aux municipalités du district, leur annonçant qu'une convention a été passée avec la Compagnie de l'Ouest pour la construction d'un chemin de fer de Jougne à Massongex.

Cette convention entraînera pour l'Etat des dépenses considérables. Le Conseil d'Etat désire connaître, avant la réunion du Grand Conseil, qui aura lieu le 31 courant, dans l'intérêt de la ratification de la dite convention, quelle part les communes, se trouvant sur le parcours de la voie projetée, seraient disposées à prendre dans les sacrifices (en terrain et bois et en argent) qui incomberaient à l'Etat.

Sur la proposition de la Municipalité, le Conseil communal décide, dans sa séance du 25 mars 1856, pour le cas où la voie ferrée passant à Orbe se soudât à Chavornay, d'accorder gratuitement :

1° Tous les terrains nécessaires au parcours de la voie ferrée sur son territoire.

2° Les terrains propres à l'établissement d'une gare aux marchandises et d'une station aux abords de la ville.

3° Enfin cinq mille pieds cubes de bois de chêne, à prendre dans sa forêt de Chassagne.

A cette même séance du 20 mars 1856, la Municipalité décide de convoquer pour lundi prochain, à 2 heures du jour à Orbe, des délégués de toutes les communes du district, pour les engager à se joindre à elle, faire d'actives démarches en vue de la jonction à Chavornay, en passant par Orbe, du chemin de fer de Jougne à Massongex, puis se déterminer sur la part que ces communes voudraient prendre dans les diverses prestations.

Le 1^{er} avril 1856, la Municipalité prend connaissance :

a) d'un arrêté du Conseil d'Etat convoquant le Grand Conseil à l'extraordinaire pour le 31 mars 1856.

b) de la convention conclue entre le Conseil d'Etat et la Compagnie O.-S.

c) l'exposé des motifs du Conseil d'Etat et du projet de décret.

Le 29 avril 1856, c'est un rapport fait au Grand Conseil par la commission nommée, touchant le chemin de fer de Jougne à Massongex.

Le 5 août 1856, la Municipalité ayant appris qu'on étudie actuellement un tracé de la ligne par La Sarraz, décide d'appeler l'attention du comité spécial sur toute cette affaire en le priant de voir s'il ne serait pas opportun de s'adresser, au plus tôt, au Conseil d'Etat ou au Conseil de la compagnie et de leur formuler au nom des autorités communales, une demande expresse du passage par Orbe de la ligne en question et de l'étude d'un tracé de cette ligne.

* * *

C'est à cette époque que se manifeste, parmi la population, une opposition qui n'empêcha pas les autorités communales de poursuivre leur action.

* * *

Le 11 octobre 1856, M. le syndic Kuntz donne lecture, à la Municipalité, d'une lettre d'hier, par laquelle M. Dufour (Claude), membre du comité, nommé par elle pour s'occuper du chemin de fer de Jougne, annonce au nom du dit comité, qui l'en a chargé, que depuis quelques jours il s'est manifesté dans la ville une certaine opposition au chemin de fer en question ; que l'on croit cette minorité bien minime, il est vrai ; mais que, cependant, elle travaille et s'appuie sur le motif que la Commune fait des sacrifices qu'elle ne peut supporter. Le comité conclut en disant qu'il a travaillé et qu'il continuera à travailler avec toute l'activité que comporte le but qu'il est chargé de poursuivre, que son opinion est toujours la même ; mais qu'en soumettant le cas à la Municipalité il désire en apprendre si, aujourd'hui comme à l'époque où il a été institué, il a l'appui des autorités communales et agit dans l'esprit et la volonté de la majorité des habitants de la Commune.

La Municipalité remercie le comité pour son travail qu'elle approuve et corrobore ; elle décide de persévérer dans la même voie en vue du but désiré et de faire un rapport oral sur cette affaire au Conseil communal qui se réunit le jour même.

Le 9 juin 1857, M. le syndic Kuntz rapporte à la Municipalité que le comité des chemins de fer qu'elle a nommé a rédigé un mémoire qui a été envoyé, comme émanant d'elle, au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration du chemin de fer de l'Ouest, mémoire demandant le passage par Orbe et sa jonction à Chavornay de la ligne de Jougne.

Ensuite il donne lecture d'une lettre, du 5 courant, du Comité de direction de l'O.-S., accusant réception de ce mémoire et assurant la Municipalité que sa demande aura, dans le Conseil d'administration, de zélés défenseurs.

La Municipalité approuve les démarches de son comité.

Le 11 août 1857, le nouveau syndic, M. Charles de Miéville, donne connaissance d'une lettre, du 6 courant, du préfet d'Orbe annonçant que les ingénieurs de la Compagnie de l'Ouest vont commencer les études de la section du chemin de fer de Jougne à Massongex, entre Jougne et la ligne Morges-Lausanne-Yverdon et que le Conseil d'Etat, en avisant de ces faits les autorités communales, les invite à veiller à la conservation des balises, jalons, piquets, etc., qui seront plantés sur la ligne et à ce que les ingénieurs trouvent les facilités et protections nécessaires à leurs travaux.

Il sera fait une publication pour inviter les citoyens à se conformer aux prescriptions de cette lettre et des ordres seront donnés dans ce sens aux agents de police.

* * *

Il faut croire que les études sont longues et laborieuses car le temps passe.

* * *

Le 2 avril 1862, en séance du Conseil communal, le syndic de Miéville donne lecture d'un préavis en ce qui concerne la subvention pour l'établissement du chemin de fer de Jougne.

Le Conseil décide de soumettre ce préavis à l'examen d'une commission composée de MM. Bontems, colonel, de Miéville, syndic, et Tallichet, David.

Le 19 avril 1862, en Conseil communal, le rapporteur de la commission fait lecture du préavis de la Municipalité et du rapport de la commission, portant dans ses conclusions :

La Municipalité est autorisée à faire, auprès du gouvernement du canton de Vaud, les démarches nécessaires pour obtenir que la Commune soit libérée des engagements pris dans sa séance du 25 mars 1856, du Conseil communal, relativement à la construction de la voie ferrée de Jougne à Chavornay.

Le préavis est accepté.

* * *

La Compagnie de l'Ouest, chargée d'une dette considérable, déclara ne pouvoir exécuter la section Jougne-Eclépens.

En 1866, la concession de la ligne Jougne-Eclépens, après avoir soulevé des discussions à plusieurs reprises, fut transférée à une société anglaise, moyennant des subventions de 3 200 000 francs de la part de l'Etat et de 450 000 francs de la part de communes et de particuliers.

Il s'agit maintenant que cette ligne passe le plus près d'Orbe possible.

* * *

Le 4 mai 1866, le Conseil communal prend connaissance d'un préavis de la Municipalité concernant une subvention à accorder, éventuellement, à la compagnie qui se chargera de l'établissement de la voie ferrée partant de Jougne et traversant le district d'Orbe.

M. le Syndic fait lecture de la lettre du Conseil d'Etat demandant cette subvention et du préavis de la Municipalité qui y a rapport et qui conclut à accorder 40 000 francs pour autant que la ligne passera le plus près possible d'Orbe et qu'il sera établi une gare à proximité de la ville, selon le tracé Jaquemin n^o 1.

Pour étudier ces questions, il est créé une commission formée de cinq membres et composée de MM. Bontems, colonel, Kuntz, Louis, Spengler, Louis, Oguey, municipal et Rey, instituteur.

Le 19 mai 1866, le Conseil communal ratifie la résolution proposée par la commission et libellée de la façon suivante :

Résolution

Le Conseil communal, après avoir entendu le préavis de la Municipalité et le rapport de la commission, pénétré de l'importance pour la ville d'Orbe à ce que la voie ferrée projetée, de Jougne à la ligne Yverdon-Lausanne touche Orbe, décide de faire les plus grands efforts pour obtenir ce résultat. En conséquence et pour remplacer la subvention votée le 25 mars 1856, qui se trouve annulée par suite des circonstances survenues, il vote une subvention de *cent mille francs* qu'il met à la disposition de l'Etat pour aider à parfaire le million demandé (circulaire du Conseil d'Etat du 25 avril 1866) en sus de la subvention déjà votée par le Grand Conseil le 2 avril 1856, à condition que le tracé adopté soit favorable et l'emplacement de la gare d'Orbe réponde complètement aux intérêts de la ville et dans *tous les cas* ne soit pas placée moins favorablement que ne l'indique le tracé Jaquemin.

Le paiement de la subvention n'aura lieu qu'après l'établissement de la voie et lorsque l'exploitation sera commencée. La Commune d'Orbe sera libérée de l'engagement pris si la voie projetée n'est pas terminée *dans le délai de six ans* à partir de ce jour.

Le 17 août 1866, il est encore question de la subvention à accorder pour l'établissement de la voie ferrée de Jougne.

M. le syndic donne lecture d'une circulaire adressée par le Conseil d'Etat aux communes intéressées à l'établissement de la ligne de Jougne et convoquant les délégués de ces communes en assemblée, à Lausanne, le 8 août courant. Il donne lecture du rapport de la délégation de la Municipalité à cette assemblée et, comme le Conseil d'Etat doit traiter prochainement avec la Compagnie, qui a déposé son cautionnement, le gouvernement demande aux communes quel est le chiffre définitif de la subvention qu'elles veulent accorder.

Sur cette communication la Municipalité conclut purement et simplement au maintien de la prestation de *cent mille francs* offerte et approuvée par le Conseil communal le 19 mai dernier et dans les mêmes limites et conditions.

Après discussion, le Conseil, délibérant, adopte dans son entier, à l'unanimité moins une voix, la décision rédigée par la commission et par la Municipalité et qui est ainsi conçue :

Le Conseil communal,

entendu le rapport de la Municipalité, exprime le regret de ce que dans les tractations qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, le Conseil d'Etat n'ait pas soutenu avec plus d'énergie les intérêts vaudois, liés intimement avec ceux d'une partie du pays. Il espère que la concession demandée et indiquée par la circulaire du Conseil d'Etat, du 27 juillet 1866, ne sera pas proposée au Grand Conseil, ni admise par celui-ci, sans des modifications importantes, satisfaisant à ces intérêts.

Il exprime aussi que dans tous les cas le gouvernement vaudois n'abandonne pas à une compagnie étrangère le tracé de la ligne.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal
décide

de maintenir purement et simplement la prestation délibérée en Conseil le 19 mai dernier (1866) dans les mêmes limites et conditions.

Néanmoins, en cas de rejet du tracé de l'Ouest (tracé Jaquemin), la Commune serait disposée à écouter les propositions qui pourraient lui être faites pour l'adoption d'un tracé qui permettrait la construction d'une gare ne s'éloignant pas trop du dit tracé Jaquemin.

* * *

Si les études du projet de la ligne de Jougne se poursuivent, elles paraissent être de moins en moins favorables aux intérêts de la ville d'Orbe, ce qui se traduit par plus de discussions et de flottement dans les délibérations du Conseil communal.

* * *

Le 6 septembre 1866, l'ordre du jour du Conseil communal est une communication de la Municipalité relative encore à la voie ferrée de Jougne.

1° M. le syndic donne lecture d'une lettre du chef du Département des travaux publics, demandant quelle serait la subvention définitive que la Commune accorderait pour le cas où une gare serait établie à moins de sept cents perches de la ville, dans la direction de Creux de Rave, d'après la modification apportée au tracé de la Compagnie, par le Conseil d'Etat.

Cette communication est accompagnée du verbal de discussion de la Municipalité sur cette question, discussion qui n'a pu aboutir à aucune résolution par défaut de formation d'une majorité.

2° M. le syndic donne encore lecture d'une lettre de M. le colonel Bontems, président du Comité provisoire de la Compagnie nationale,

en voie de formation à Orbe, pour la construction de la voie ferrée de Jougne, par laquelle il demande, au nom du comité, que la Municipalité veuille présenter, au Conseil communal, un préavis autorisant la transformation du subside de cent mille francs, voté par la Commune, pour le chemin de fer de Jougne, en une prise d'actions de cette dite compagnie.

Ces deux objets sont renvoyés à la Commission.

Le même jour (6 septembre 1866) à 6 h. 15 du soir, après discussion, le Conseil adopte la proposition de la minorité, soit : une subvention de 25 000 francs à condition que la gare d'Orbe soit située à un kilomètre seulement du Pont-Neuf.

Au sujet du deuxième objet, le Conseil communal vote une prise d'actions de 200 000 francs, auprès de la Compagnie nationale, en formation, à Orbe, pour la construction de la voie ferrée de Jougne.

Le 14 septembre 1866, à la demande de la Municipalité, le Conseil communal accepte de se joindre à elle pour l'envoi, au Grand Conseil, d'une pétition touchant le chemin de fer de Jougne.

* * *

Et c'est la dernière intervention des autorités communales, que l'on trouve dans les registres, concernant le tracé de la ligne de Jougne. Les études vont se terminer, les travaux d'établissement de la ligne seront entrepris, ce qui permettra, en 1870, d'ouvrir à l'exploitation le tronçon Eclépens-Vallorbe, via Arnex.

* * *

Il résulte de l'exposé ci-dessus que les autorités et la population d'Orbe ont compris, dès le début, l'importance du chemin de fer, qu'ils ont fait tout leur possible pour que la ville d'Orbe se trouve sur l'une ou l'autre des deux lignes, et même sur les deux à la fois, mais que seules les circonstances leur ont été contraires.

Pully, le 22 décembre 1947.

M. DE MIÉVILLE,
ingénieur.